

2024/024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL N° 2024-027**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

Date d'envoi des Convocations : 8 octobre 2024
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23
Nombre de membres présents pour le vote : 15
Nombre de membres représentés : 4

L'an deux mil vingt-quatre, le seize octobre, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le 8 octobre, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales., s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 250 Allée des Sapins à MONTAGNY, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Président : M. MARTINEZ

Pouvoirs :

Mme BLANC donne pouvoir à M. MARTINEZ
M. GILLET donne pouvoir à Mme MARCILLIERE
M. COSTE Marc donne pouvoir à M. BREUZIN
M.FRANCO donne pouvoir à Mme ROTHÉA

Secrétaire : Mme ROTHÉA

Etaient présents :

CCVG : Mmes ROTHÉA, MARCILLIERE, M. NOWAK
COPAMO : Mme RIBERON, Ms FROMONT, BREUZIN, OUTREBON, SAVOIE
CCPO : Ms DESCHANELS, GAT, JOASSARD, MARTINEZ, VARIGNY, COSTE Gérald, ODET

Etaient excusés :

CCVG : Mme BÉRAL, Ms BESSON, GIORGIO, FRANCO
COPAMO : Mme BLANC, Ms COSTE, BIOT
CCPO : M. BOUKADOUR

Était absent : -

**OBJET : DECISION de la CAO
APPEL D'OFFRES DE FOURNITURE DE BACS ROULANTS POUR LA
COLLECTE DES DECHETS MENAGERS RESIDUELS ET
RECYCLABLES SECS**

Rapporteur : C. ROTHÉA

Le rapporteur informe le comité syndical que le marché de **fourniture de bacs roulants pour la collecte des déchets ménagers résiduels et recyclables secs** arrive à son terme au **31/12/2024** et qu'il y a lieu de reconsulter

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée.

La date limite de remise des offres a été fixée au 03/09/2024.

2 offres ont été reçues :

1	SULO
2	ESE

Un travail de conformité administrative et d'analyse technique a permis de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 16 octobre 2024.

Le résultat de la CAO du 16/10/2024 a été présentée en séance.

Vu les articles L.2124-1, L.2124-2, R. 2124-1, R. 2124-2 et R.2131-16 du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres présenté en commission d'appel d'offres,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres.

Le COMITE SYNDICAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame Céline ROTHÉA, et après en avoir délibéré,
à l'unanimité

ENTÉRINE	La décision de la CAO
AUTORISE	Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché avec l'entreprise : SULO, située Immeuble Perspective Défense, Bâtiment A -1 rue du Débarcadère 92700 COLOMBES, pour un montant total de 61 164 € HT sur la base du
AUTORISE	Le Président à mener les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché et à signer tous les documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour copie conforme.

Le Président,



René MARTINEZ



La Secrétaire de séance



Céline ROTHÉA

Le Président,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Transmis au représentant de l'Etat le :Publié le :